

Pour approbation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 13 DÉCEMBRE 2016 À 19 H 30
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUAC**

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Messieurs les conseillers :

Pierre Hallé, conseiller, district n° 1
Jim O'Brien, conseiller, district n° 2
Michael Tuppert, conseiller, district n° 3
Jean Perron, conseiller, district n° 5
Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6

Est absente : Madame Hélène Thibault, conseillère, district n° 4

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, greffier
Madame Amélie Lamontagne, trésorière adjointe
Madame Céline Gilbert, secrétaire de direction

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

- 1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**
- 2. ORDRE DU JOUR**
 - 2.1. Adoption de l'ordre du jour
- 3. AFFAIRES COURANTES**
 - 3.1 Budget 2017
 - 3.1.1 Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2017
 - 3.1.2 Présentation et adoption du Plan triennal d'immobilisations 2017-2018-2019
 - 3.1.3 Adoption du Règlement numéro 11260-2016 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2017
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général et greffier fait un rapport verbal à l'effet que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est tenue selon la loi.

2. ORDRE DU JOUR

212-12-2016 **2.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

3. AFFAIRES COURANTES

3.1 BUDGET 2017

213-12-2016

3.1.1 Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2017

Monsieur le maire énonce les grandes lignes du budget 2017 et donne la parole à M. Jean Perron, conseiller responsable des finances, qui procède à la présentation détaillée des prévisions budgétaires pour l'année 2017.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter les prévisions budgétaires 2017 totalisant une somme de 6 084 241 \$, lesquelles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elles étaient ici tout au long reproduites.

214-12-2016

3.1.2 Présentation et adoption du Plan triennal d'immobilisations 2017-2018-2019

À la demande de monsieur le maire, M. Jean Perron fait la présentation du Plan triennal d'immobilisations 2017-2018-2019.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Plan triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 au montant total de 6 511 288 \$, représentant un montant de 4 628 545 \$ pour l'année 2017. Le plan triennal est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

215-12-2016

3.1.3 Adoption du Règlement numéro 11260-2016 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2017

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur les Cités et Villes du Québec et de la Loi sur la fiscalité municipale, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a le droit d'imposer et de prélever des taxes, tarifs, compensations, cotisations, etc.;

ATTENDU que le conseil municipal de la Ville de Fossambault-sur-le-lac entend imposer un permis et une compensation pour les roulottes, le tout conformément à l'article 231 de la Loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU que le conseil municipal de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac entend se prévaloir de l'article 205.1 de la Loi sur la fiscalité municipale et imposer une compensation à l'égard d'un immeuble visé par l'article 204, paragraphe 12;

ATTENDU qu'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 1er novembre 2016;

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement numéro 11260-2016 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2017, lequel est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

- Les rénovations à venir à l'hôtel de ville;
- Le projet de réfection de la salle communautaire Le Bivouac;
- L'insatisfaction de l'augmentation du compte de taxes dans le secteur des avenues;
- La subvention attendue des gouvernements provincial et fédéral pour la réfection de la station de pompage principale.

Fin de la période de questions à 20 h 33.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

216-12-2016

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 20 h 33.

Jean Laliberté, maire

Jacques Arsenault, greffier